

DÉCISION N°1349/2014 DU 15 DECEMBRE 2014

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ
FOURNITURE DE TOILETTES SÈCHES**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52
- VU** les crédits inscrits au budget territorial 2014
- VU** les procès-verbaux de la commission des marchés à procédure adaptée en date des 26 novembre et 3 décembre 2014

DÉCIDE

Article 1 : Le marché pour la fourniture de toilettes sèches est attribué à l'entreprise Max GIRARDIN SARL pour un montant de cinquante neuf mille quatre vingt sept euros (59 087.00 €)

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 21, nature 2188, fonction 731 du budget territorial

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE



PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12